

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par une convocation en date du 21 janvier 2022, le Conseil municipal est invité à se réunir le mardi 25 janvier 2022 à 20 heures 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ✚ Approbation du compte-rendu du 7 décembre 2021
  - ✚ Droit de préemption,
  - ✚ Etude de devis,
  - ✚ Demandes de subvention au titre du Fonds du Concours et du Fonds Départemental d'Investissement,
  - ✚ Divers
- 

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CHOUPART, Maire.

**Présents** : M. Alain CHOUPART, M. Philippe AUFFRAY, Mme Isabelle ROBERT, M. Michel GLIN, Mme Marine BOURGUEIL, M. Joffrey PINAULT, M. Patrick DEVENET, Mme Gaëlle TRUFFERT, Mme Joëlle SILLY,

**Absents excusés** : M. Hervé BORDIER, M. OBERDIEDER Stéphane

**Secrétaire de séance** : M. Philippe AUFFRAY

**Date de convocation** : 21 janvier 2022

**Nombres de membres** : En exercice : 11    Présents : 9    Votants : 9

-----

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Droit de préemption**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un droit de préemption est arrivé en Mairie et qu'il convient donc d'indiquer si la commune préempte sur ce bien ou non.

La Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concerne un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 3 rue du Moulin, cadastré section ZI, numéro 196, pour une contenance totale de 23 a 70 ca.

Après étude des dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

### **2. Etude de devis**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il devient nécessaire de procéder à nouveau à l'élagage des rives de bois. Un devis a été établi pour un montant de 1 948,20 euros HT, soit 2 337,84 euros TTC pour 3 247 mètres.

### **3. Demande de subvention au titre du FDI 2022**

- **Salle polyvalente : remplacement d'huisseries bois**
- **Remplacement du véhicule de travail de l'agent technique**

- Sécurité :achat et pose de potelets sur trottoirs et marquage au sol limitation de vitesse,
- Fleurissement du village : achat de jardinières,
- Travaux mairie : rénovation/transformation de l'ancienne salle de classe en salle de réunion,
- Logement au-dessus de la mairie : isolation d'un mur et rénovation partielle de la cuisine,
- Achat de matériel d'entretien des espaces verts.

Après étude de plusieurs devis, le Conseil Municipal approuve les projets suivants :

- Salle polyvalente : remplacement d'huisseries bois pour un montant de 11 722 euros HT, soit 14 066,40 euros TTC,
- Remplacement du véhicule de travail de l'agent technique, pour un montant de 23 325 euros HT, soit 27 990 euros TTC,
- Sécurité :achat et pose de potelets sur trottoirs et marquage au sol limitation de vitesse, pour un montant de 1 610,80 euros HT, soit 1 932,96 euros TTC,
- Fleurissement du village : achat de jardinières, pour un montant de 2 407,43 euros HT, soit 2 845,71 euros TTC,
- Travaux mairie : rénovation/transformation de l'ancienne salle de classe en salle de réunion, pour un montant total de 135 000 euros HT, soit 162 000 euros TTC,
- Logement au-dessus de la mairie : isolation d'un mur et rénovation partielle de la cuisine, pour un montant total de 2 150,40 euros HT, soit 2 580,48 euros TTC,
- Achat de matériel d'entretien des espaces verts, pour un montant total de 1 539,15 euros HT, soit 1 846,98 euros TTC ;

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour ces réalisations aux taux de 30 %.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

➤ Salle polyvalente : remplacement d'huisseries bois :	
- FDI : 30 % soit.....	3 516,60 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	4 102,70 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>6 447,10 €</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b>14 066.40 €</b>
➤ Remplacement du véhicule de travail de l'agent technique :	
- FDI : 30 % soit.....	6 997,50 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	8 163,75 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>12 828,75 €</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b>27 990,00 €</b>
➤ Sécurité :achat et pose de potelets sur trottoirs et marquage au sol limitation de vitesse :	
- FDI : 30 % soit.....	483,24 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	563,78 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>885,94 €</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 932,96 €</b>

➤ Fleurissement du village : achat de jardinières :

- FDI : 30 % soit.....	722,23 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	842,60 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>1 280,88 €</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 845,71 €</b>

➤ Travaux mairie : rénovation/transformation de l'ancienne salle de classe en salle de réunion:

- FDI : 30 % soit.....	40 500,00 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	47 250,00 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>74 250,00 €</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b>162 000,00 €</b>

➤ Logement au-dessus de la mairie : isolation d'un mur et rénovation partielle de la cuisine:

- FDI : 30 % soit.....	645,12 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	752,64 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>1 182,72 €</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 580,48 €</b>

➤ Achat de matériel d'entretien des espaces verts :

- FDI : 30 % soit.....	461,75 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	538,70 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>846,53 €</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 846,98 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter une subvention au titre du FDI pour les travaux listés ci-dessus,
- **approuve** le plan de financement,
- **charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

**4. Demande de subvention au titre du fonds de concours 2022**

Monsieur le Maire présente les projets de la commune pouvant bénéficier du fonds de concours 2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant prévisionnel des projets suivants :
  - Salle polyvalente : remplacement d'huisseries bois pour un montant de 11 722 euros HT, soit 14 066,40 euros TTC,

- Remplacement du véhicule de travail de l'agent technique, pour un montant de 23 325 euros HT, soit 27 990 euros TTC,
  - Sécurité : achat et pose de potelets sur trottoirs et marquage au sol limitation de vitesse, pour un montant de 1 610,80 euros HT, soit 1 932,96 euros TTC,
  - Fleurissement du village : achat de jardinières, pour un montant de 2 407,43 euros HT, soit 2 845,71 euros TTC,
  - Travaux mairie : rénovation/transformation de l'ancienne salle de classe en salle de réunion, pour un montant total de 135 000 euros HT, soit 162 000 euros TTC,
  - Logement au-dessus de la mairie : isolation d'un mur et rénovation partielle de la cuisine, pour un montant total de 2 150,40 euros HT, soit 2 580,48 euros TTC,
  - Achat de matériel d'entretien des espaces verts, pour un montant total de 1 539,15 euros HT, soit 1 846,98 euros TTC ;
- **sollicite** les subventions auprès de Chartres Métropole sur l'enveloppe du Fonds de Concours de 2021 pour ces opérations,
  - **approuve** le plan de financement,
  - **charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

## **5. Divers**

La remise en état du mur du cimetière est quasiment terminée.

Le chemin des Marais devrait être fait cet été.

Diverses solutions sont à l'étude pour diminuer et contenir la population de pigeons qui dégrade le toit de l'église.

Les bulletins municipaux seront distribués dans la semaine.

La séance est levée à 22 h.

POUR EXTRAIT  
En mairie, le 1<sup>er</sup> février 2022  
Le Maire  
Alain CHOUPART